

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville ET

وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة

L'aménagement du territoire

العمرانية

Direction Des Equipements Publics

مديرية التجهيزات العمومية

De la Wilaya de Constantine

لولاية قسنطينة

Service des Marchés Publics

مصلحة الصفقات العمومية

مكتب تنفيذ الصفقات العمومية

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**OBJET :** REALISATION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE AU NIVEAU DU SITE DES 6000 LLV, POS B7 A RETBA, COMMUNE DE

DIDOUCHE MOURAD, WILAYA DE CONSTANTINE

(CITES D'HABITAT INTEGREES 2026).

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) Porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés l'avis d'appel d'offre restreint N°109/DEP /2026 paru dans le journal **المساء** en date du **23/08/2026** et le journal **LE QUOTIDIENS DE CONSTANTINE** en date du **23/08/2026** et la presse électronique **ELMOUDJAZ.DZ** en date du **23/08/2026** et **الجزائر الآن** en date du **24/08/2026** ainsi que **le BOMOP**. Relatif au projet au projet cite ci-dessus:

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **01/09/2026** a attribué provisoirement le marché à l'ETP :

ETP	NIF	note attribue offre technique	MONTANT DE LA SOUMISSION EN TTC/ DA	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC /DA	DELAI	CRITERE DE CHOIX
Groupement DJERRI ZAKI + EURL BENAYACHE FARID	1764301001378138	42 points	224 984 728.78	223 212 082.65	10 mois	Offre économique ment la plus avantageux

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures ,offres techniques et financière sont invités, a se rapprocher des services de la direction des équipements publics ,au plus tard trois (03) jours a compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats ,par écrit.